

Mis et Thiennot: encore coupables officiels d'un meurtre avoué sous la torture



Manifestation de soutien à Raymond Mis (affiche de gauche) et Gabriel Thiennot le 17 mars 2014 à Paris, devant le palais de justice (Photo Martin Bureau. AFP)

Seize rues à leur nom, une demi-douzaine de livres, autant de films ou de documentaires. A cause d'«aveux» arrachés sous la torture, Gabriel

Thiennot et Raymond Mis restent considérés comme les meurtriers d'un garde-chasse le 29 décembre 1946 en Indre. Début janvier, 68 ans après les faits, la justice rouvrira une nouvelle fois leur dossier.

Les deux jeunes hommes - tous deux sont âgés de 20 ans - s'étaient rencontrés ce jour-là lors d'une partie de chasse, la dernière de l'année. Deux jours plus tard, le 1er janvier 1947, ils sont arrêtés avec six autres suspects... et les coups commencent à pleuvoir.

Le patron du garde-chasse tué à Mézières-en-Brenne, l'industriel Jean Lebaudy, tout puissant dans cette contrée encore soumise à un régime quasi-féodal et où anciens résistants et anciens collaborateurs s'épient, presse les enquêteurs de démasquer au plus vite les meurtriers de son employé. Le commissaire Georges Daraud, qui s'est illustré durant l'Occupation dans la police pétainiste, tient deux suspects idéaux: Thiennot est un militant communiste et Mis est d'origine polonaise...

«Pour nous faire avouer, six enquêteurs nous tabassaient sans cesse, nous tiraient les oreilles jusqu'à les décoller, nous faisaient mettre à genoux sur des règles de fer, nous administraient des coups de tire-bouchon dans les côtes, nous tordaient les parties, nous pressaient les phalanges après avoir glissé des bouts de bois entre les doigts», a témoigné Gabriel Thiennot.

Des habitants du village sont traumatisés par les hurlements des suppliciés, qu'ils entendent même toutes portes et fenêtres closes.

Les «interrogatoires», menés de préférence entre minuit et cinq heures du matin dans la mairie transformée en salle de torture, se poursuivent pendant huit jours et huit nuits, au terme desquels les suspects signent les aveux qu'on leur présente.

A leur arrivée à la prison de Châteauroux, les gardiens constatent les traces des sévices subis : dents et côtes cassées, oreilles à demi-arrachées, doigts brisés, poumon perforé... Dès le 13 janvier, les inculpés se rétractent devant le juge d'instruction et assurent n'avoir avoué que sous la torture.

Peine perdue, les aveux sont toujours considérés comme la «reine des preuves»: Mis et Thiennot seront condamnés à Châteauroux le 24 juin 1947 à 15 ans de travaux forcés pour le meurtre du garde-chasse Louis Boistard, dont le corps criblé de balles a été retrouvé, à demi-immérgé dans un étang de cette région giboyeuse de la Brenne.

- Sixième requête en révision -

Après la cassation du jugement, la peine sera même alourdie par la cour d'assises de Poitiers à 20 ans de travaux forcés, puis ramenée à nouveau à 15 ans à Bordeaux, après une deuxième cassation.

Une campagne de presse et l'émotion de l'opinion publique poussent pourtant le président René Coty à accorder sa grâce - une mesure exceptionnelle - et les deux hommes sont libérés après sept ans et demi de détention.

Malgré leur décès, en □2009 et□2003, leurs proches, avec l'aide d'un comité de soutien de 200 à 300 adhérents, se battent toujours pour obtenir la révision du procès et les blanchir.

Le 12 janvier, une cinquantaine de membres du comité de soutien se rendront à Paris avec l'espoir de pouvoir assister à l'audience de la commission de révision de la Cour de cassation, qui devra statuer sur la sixième requête en révision du procès depuis 1980.

«La police et la justice n'aiment pas se tromper», avance Léandre Boizeau, fondateur du comité de soutien Mis et Thiennot, pour expliquer la longueur de la procédure et ses échecs répétés. Auteur d'un livre sur l'affaire - «Ils sont innocents» -, cet ancien instituteur estime que l'auteur probable du meurtre est un fermier proche du lieu du crime qui a abattu le garde-chasse à la suite d'une dispute pour une affaire de braconnage.

Révolté par une «injustice inacceptable», Léandre Boizeau se dit cette fois «raisonnablement optimiste» sur l'issue de la sixième requête en révision.

«L'image de la justice est tellement dégradée que ce serait une bonne occasion de l'améliorer», espère-t-il.